

nobis. On les exhorte à réciter le plus souvent possible la supplique, *Memorare, ô piissima virgo Maria ! etc. :* en français, *Souvenez-vous, ô très pieuse vierge Marie ! etc.*, comme ci-dessous.

V.

Les associés doivent se souvenir que c'est par la pureté du cœur qu'ils mériteront la protection du saint cœur de Marie ; ils doivent s'efforcer de se la procurer par de bonnes et fréquentes confessions communions, et surtout au jour des fêtes de l'association.

VI.

Lorsque dans les églises où la confrérie est érigée, il y a un autel sous l'invocation de la sainte Vierge, cet autel doit être celui de la confrérie. S'il n'y en a point et s'il n'est point possible d'en avoir, on place, autant que la chose est possible, une statue ou une image de la sainte Vierge à un des autels existans ; et c'est à cet autel que doivent être faits les exercices de la confrérie, à l'exception